

SOGEMO

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège : 5 entrée Serpenoise, Centre Saint-Jacques – 57000 METZ
391 885 233 RCS METZ

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 25 JUIN 2024

Les associés de la société **Sogemo**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 € ayant son siège social 5 entrée Serpenoise, Centre Saint-Jacques – 57000 Metz et immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Metz sous le numéro 391 885 233 (ci-après, la "**Société**") :

- **Monsieur Greg Wajsbrot**, né le 27 août 1985 à Metz, de nationalité française, demeurant 16 avenue de Bretteville – 92200 Neuilly-sur-Seine, propriétaire de 249 actions de la Société ;
- **Monsieur Yann Wajsbrot**, né le 24 octobre 1987 à Metz, de nationalité française, demeurant 27 rue Benjamin Franklin – 75116 Paris, propriétaire de 249 actions de la Société ;
- **Monsieur Alain Wajsbrot**, né le 5 avril 1953 à Metz, de nationalité Française, demeurant 5 rue Johny Flick L1550 Luxembourg (LUXEMBOURG), propriétaire de 2 actions de la Société ;

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 500 actions composant le capital de la Société,

La société Cap Audit, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement informée,

APRES AVOIR RAPPELE :

1.

Que, conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent, quel qu'en soit l'objet, résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

2.

Que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de deux Directeurs Généraux et fixation de leur rémunération ;
- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les associés reconnaissent que tous les documents prescrits par les textes en vigueur leur ont été adressés et mis à leur disposition au siège social dans les délais prévus par l'article susvisé.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de nommer, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée indéterminée, en qualité de Directeurs Généraux de la société :

- Monsieur Greg Wajsbrodt demeurant 16 avenue de Bretteville – 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- Monsieur Ylann Wajsbrodt demeurant 27 rue Benjamin Franklin – 75116 Paris.

Ces derniers ne percevront aucune rémunération pour leurs fonctions de Directeurs Généraux.


Monsieur Greg Wajsbrodt et Monsieur Ylann Wajsbrodt déclarent accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés de la Société par voie de signature électronique grâce à l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, conformément à l'article 1367 du Code civil.

[Signatures en page suivante]

DocuSigned by:
 *Greg WAJSBROT*
9877535092E2442...


Monsieur Greg Wajsbro

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur général de la Société SOGEMO »*

DocuSigned by:
 *Ylann WAJSBROT*
4F00411D902847B...

Monsieur Ylann Wajsbro

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur général de la Société SOGEMO »*

DocuSigned by:
 *Alain WAJSBROT*
09D1F4CE1561408...

Monsieur Alain Wajsbro